

## FICHE DE POSTE – CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX

### Caractéristiques de l'emploi

Grade : emploi ouvert aux inspecteurs, inspecteurs divisionnaires classe normale et hors classe, Inspecteurs principaux (IP), et, pour les collectivités sensibles ou à très forts enjeux, AFIPA, voire AFiP (niveau de recrutement à l'appréciation du niveau local en fonction des profils des candidats, de la taille et des enjeux des collectivités).

DDFiP du Gard : Le poste objet du présent appel de candidature est ouvert aux inspecteurs déjà en fonction.

Lieu d'affectation : le CDL est un cadre itinérant (travail à distance) disposant de plusieurs espaces de travail

- en priorité, et sous réserve de l'accord de l'ordonnateur, dans les locaux de l'EPCI ou par défaut dans une des collectivités du portefeuille du CDL ;

- au sein du service de gestion comptable (SGC) de rattachement, soit pour le présent appel de candidature, le SGC Sud Cévennes situé au CFP de Quissac ;

- à la DDFiP du Gard, à Nîmes, dans un espace partagé avec les autres CDL (« pool conseil ») et le cas échéant avec les chargés de mission analyse financière.

Cette organisation est peu adaptée à la mise en place d'un télétravail réglementé (avec des jours fixes et non reportables dans la semaine). En revanche, le CDL, en qualité de nomade, pourra réaliser un travail ponctuel à domicile, sous réserve de l'accord du directeur local.

Résidence administrative : la résidence administrative sera fixée au lieu d'exercice principal de ses fonctions. Dans le cadre de ses déplacements, le CDL pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement dans les conditions de droit commun prévues par la réglementation.

### Descriptif de l'emploi

Contexte :

Le recrutement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité (NRP) à la DGFIP.

Le réseau SPL de la DGFIP sera à terme structuré autour des services de gestion comptable (SGC) d'une part, et des cadres chargés du conseil aux décideurs locaux (CDL) d'autre part.

Cette réorganisation progressive permettra :

- une meilleure qualité/permanence des tâches de gestion dans les SGC ;
- une individualisation et une montée en puissance du conseil par collectivité (au profit des élus, secrétaires de mairie, directions des finances, DGS...) incarné par un cadre dédié expert, compétent et disponible, se consacrant exclusivement au conseil et déchargé de toute gestion (métiers et RH) ;
- une gestion optimisée des collectivités locales, en particulier de taille modeste.

Rattachement : le CDL est rattaché hiérarchiquement et fonctionnellement à la DDFiP du Gard (animation du réseau des CDL par le n°2 GP/métiers ou la division SPL).

### Attributions et compétences liées au poste

Le CDL assure une mission de conseil de trois niveaux : régulière suivant les échéances annuelles rythmant la vie de la collectivité, thématique en fonction de l'actualité des réformes et personnalisée en fonction des besoins des collectivités.

Les missions du CDL sont assurées en propre (il est dans ce cas chef de file sur la mission) et, toujours, en lien avec le SGC.

La répartition est décrite infra.

## Missions assurées en propre par le CDL, sur lesquelles il est chef de file.

### **1- Conseil budgétaire et comptable**

- Conseil à l'élaboration budgétaire
- Restitutions IQCL
- Sensibilisation/information au référentiel M57 et au compte financier unique (CFU)
- Sensibilisation à la maîtrise des risques (CICF) dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes locaux.

### **2- Conseil en matière de dépenses**

- Promotion de la dématérialisation
- Promotion du contrôle allégé en partenariat (CAP) et restitutions sur la mise en œuvre
- Restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)
- Relais dans le suivi de la contractualisation

### **3- Conseil en matière de recettes**

- Conseil en optimisation du recouvrement
- Rationalisation de l'organisation des régies, information et formation des régisseurs. Participation le cas échéant au contrôle de régies à titre subsidiaire et sur demande du directeur local.

### **4- Conseil financier**

- Présentation du tableau de bord financier
- Conseil sur gestion de trésorerie/placement
- Réalisation et présentation des analyses financières
- Expertise du financement et recherche de solutions de cofinancement

### **5- Conseil fiscal**

- Conseil sur la rédaction des délibérations de fiscalité directe locale
- Simulations fiscales
- Informations sur les dispositifs de péréquation
- Accompagnement sur l'optimisation des bases
- Information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficultés

### **6- Conseil économique et patrimonial**

- Conseil sur projet d'investissement
- Conseil sur projet de concession de service public, délégation ou transfert de maîtrise d'ouvrage
- Conseil sur projet de cession, acquisition, prise à bail
- Conseil sur projet d'aménagement du territoire (ex. lotissement)
- Promotion de l'offre de services de la DNID

### **7- Conseil en réingénierie des processus**

- Promotion de la full dématérialisation et de l'ASAP dématérialisé
- Accompagnement sur l'impact de la dématérialisation sur les processus comptables et financiers
- Promotion du service facturier
- Promotion du partenariat, rédaction de la convention (convention de services comptables et financiers ou engagement partenarial) et suivi des actions

## Missions partagées ou en appui du SGC

### 1- Conseil budgétaire et comptable

- Qualité des comptes, fiabilisation des comptes (ex. actif)
- Analyse des conséquences de modifications institutionnelles du territoire
- Participation à l'expérimentation des dispositifs alternatifs pilotés par la DGFIP dans le cadre de l'expérimentation de certification des comptes locaux (attestation de fiabilité / synthèse de la qualité des comptes devant l'assemblée délibérante).

### 2- Conseil en matière de dépenses

- Aide à la détermination d'un ordre de priorité en cas d'insuffisance de trésorerie

### 3- Conseil en matière de recettes

- Travaux sur l'optimisation du recouvrement des produits locaux : diagnostic de la chaîne recettes et stratégie du recouvrement
- Promotion des moyens de paiement dématérialisés, accompagnement à la généralisation de l'offre de paiement en ligne
- Sensibilisation sur la fiabilisation des tiers

### 4- Conseil financier

- Réseau d'alerte : détection, avis sur inscription et participation aux réunions

### 5- Conseil fiscal

- Détection des activités soumises à la fiscalité commerciale et conseil en matière de suivi

### 7- Conseil en réingénierie des processus

- Détermination des actions du partenariat (conventions de services comptables et financiers ou engagements partenariaux)

## Ressources et soutien au CDL

Pour l'ensemble de ses missions (en propre ou partagées), le CDL peut s'appuyer sur l'expertise du SGC et de la DDFiP du Gard (divisions SPL, SFDL, auditeurs, correspondants dématérialisation, services DFT, PAC, chargés de mission analyse financière, référents optimisation des bases, correspondants fiscalité collectivités locales, chargés de mission action économique, RPIE, services domaniaux...).

Pour les demandes de prestations complexes ou à enjeux, le CDL peut solliciter, sous couvert du directeur de pôle GP/métiers de son département, la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics implantée à la DRFiP. Le CDL peut aussi avoir, par l'intermédiaire de sa direction locale, accès à l'expertise des PNSR, des bureaux de centrale et de la Mission Nationale d'Appui aux Organisations Innovantes (MNAOI).

Un espace dédié a été créé sur Ulysse National afin de regrouper l'ensemble des supports de communication, documents et liens utiles : <http://ulyссе.dgfip/métier/les-conseillers-aux-decideurs-locaux>.

Afin d'accompagner les CDL dans leur prise de fonction, une formation socle de 5 jours sera dispensée à tout nouveau CDL. Elle permettra à chaque futur CDL d'appréhender toutes les dimensions de sa mission.

Une communauté Wifip nationale a été ouverte pour les CDL afin de mutualiser les bonnes pratiques.

Le CDL est équipé du matériel utile à l'exercice de sa mission : smartphone, ordinateur portable (avec connexion nomade).

## Profil souhaité

### Qualités requises :

- Appétence affirmée pour la mission de conseil
- Sens de l'anticipation, réactivité, force de proposition, pragmatisme
- Intérêt pour l'actualité économique et politique locale
- Sens du relationnel et diplomatie, aptitude au dialogue et aisance en expression orale
- Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en autonomie, tout en sachant mobiliser l'information auprès des services compétents
- Disponibilité

### Compétences requises :

- Connaissances du secteur public local (environnement, métiers, applications, principes comptables, compétences fiscales)
- Maîtrise des outils bureautiques
- Une expérience dans le réseau, en particulier dans la sphère locale, constitue un atout.

## Modalités de recrutement

### **Rappel des éléments RH à prendre en compte pour déterminer les modalités de recrutement les plus adaptées :**

- le poste de conseiller aux décideurs locaux est un poste administratif pourvu au choix ;
- à défaut de candidature utile au niveau départemental, le directeur a la possibilité de recruter au choix dans le cadre d'un mouvement local (pour les inspecteurs), national (pour les cadres) ou d'un appel à candidatures.

**DDFIP du Gard :** Deux emplois de CDL de catégorie A sont implantés auprès des EPCI du ressort territorial du SGC Sud Cévennes installé à Quissac. L'un d'eux fait l'objet du présent appel à candidature et concerne les EPCI de Causses Aigoual Cévennes (commune siège : Val d'Aigoual) et du Pays Viganais (commune siège : Le Vigan).

## Régime indemnitaire

Un régime indemnitaire spécifique a été créé visant à reconnaître les sujétions et les responsabilités exercées. Il est supérieur au régime standard des IDIV administratifs et au régime des cadres administratifs de direction pour un inspecteur.

## Mesures d'accompagnement financier

Les cadres, dont la nomination interviendrait dans le cadre d'une opération de réorganisation de leur poste comptable, pourront bénéficier d'une garantie de rémunération versée sous la forme d'un complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) s'ils subissent une baisse de leur rémunération. Ils pourront également bénéficier, s'ils remplissent les conditions d'éligibilités, du versement d'une prime de restructuration de service (PRS) et de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF).

## Personnes à contacter

### S'agissant des caractéristiques des postes :

Référent NRP = Claudine BADY Tél. : 04 66 36 49 96 ou mail : [claudine.bady@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claudine.bady@dgfip.finances.gouv.fr)

Responsable Division RH : Maxime VILLAR, Tél 04 66 36 49 87 ou mail: [maxime.villar@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:maxime.villar@dgfip.finances.gouv.fr)

Les candidatures sont à adresser, avec copie au supérieur hiérarchique, à [ddfip30@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip30@dgfip.finances.gouv.fr)

Liste des postes de CDL à pourvoir pour le département du GARD

EPCI	Détail des collectivités	Grade(s) requis	Date installation
<p><b>Communauté de Communes de Causses Aigoual Cévennes</b></p> <p><b>(15 communes)</b></p> <p><b>Siège de l'EPCI = Val d'Aigoual</b></p> <p><b>Siège du SGC de compétence : Quissac</b></p>	CAUSSE-BEGON	<b>Inspecteur</b>	<b>1/09/2022</b>
	DOURBIES		
	L ESTRECHURE		
	LANUEJOLS		
	LASALLE		
	PEYROLLES		
	LES PLANTIERS		
	REVENS		
	ST ANDRE DE MAJENCOULES		
	SAINT ANDRE DE VALBORGNE		
	SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU		
	SAUMANE		
	SOUDORGUES		
	TREVES		
<b>VAL D'AIGOUAL</b>			
<p><b>Communauté de Communes du Pays Viganais</b></p> <p><b>(21 communes)</b></p> <p><b>Siège de l'EPCI = Le Vigan</b></p> <p><b>Siège du SGC de compétence : Quissac</b></p>	ALZON		
	ARPHY		
	ARRE		
	ARRIGAS		
	AULAS		
	AUMESSAS		
	AVEZE		
	BEZ-ET-ESPARON		
	BLANDAS		
	BREAU-MARS		
	CAMPESTRE-ET-LUC		
	MANDAGOUT		
	MOLIERES-CAVAILLAC		
	MONTDARDIER		
	POMMIERS		
	ROGUES		
	ROQUEDUR		
	SAINT-BRESSON		
	SAINT-LAURENT-LE-MINIER		
	<b>LE VIGAN</b>		
VISSEC			